



**ATELIER SOUS-REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX, SUR LES RISQUES LIES A LA
PÊCHE INN, AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES ET A LA MAUVAISE GESTION
DES ZONES HUMIDES ET DES AIRES PROTEGEES
(SIERRA LEONE, 20-22 OCTOBRE 2011)**

.....

Résolutions finales



APPEL@2011



ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION DU LITTORAL OUEST-AFRICAIN

Tél : (221) 33.823.50.27 / (221) 33.869.02.85 – Fax : (221) 33.824.92.46 – B.P. 3215 DAKAR RP

Place SOWETO, Assemblée Nationale, Site web : www.repes.org

Les parlementaires et élus locaux du réseau régional APPEL réunis à Freetown du 20 au 22 octobre 2011 autour du thème « les Risques liés à La pêche Inn, aux industries extractives et à la mauvaise gestion des zones humides et des aires protégées ».

Après avoir entendu les différents exposés présentés par des experts venant des organisations internationales, des services techniques et de la société civile, les parlementaires et les élus locaux :

I- Sur la pêche

- Reconnaissant la contribution de la pêche dans l'économie et la sécurité alimentaire de nos pays,
- Conscients des problèmes communs auxquels font face les pays de la sous région pour le développement et la durabilité du secteur de la pêche et notamment les risques liés à la pêche INN,
- Constatant la faiblesse des moyens de fonctionnement de la CSRP, outil sous régional de coopération halieutique,
- Considérant l'importance de la recherche pour éclairer les décisions politiques et la nécessité d'une surveillance efficace des ressources halieutiques.

Les parlementaires et les élus locaux de l'APPEL s'engagent :

- A développer un plaidoyer auprès des gouvernements pour un renforcement des moyens alloués à la recherche halieutique et à la surveillance des pêches,
- A inciter les Etats membres de la CSRP à s'acquitter régulièrement et à temps de leurs cotisations au budget de cette organisation sous régionale.

II- Sur la politique commune de pêche de l'UE

- Considérant les nouveaux enjeux de la réforme de la politique commune de pêche de l'UE, notamment sa dimension externe,
- Considérant l'expérience de nos pays relative aux accords de pêche non satisfaisants pour les différentes parties prenantes

Les parlementaires et les élus locaux de l'APPEL :

- Recommandent aux parlementaires membres des ACP à faire prendre en charge dans la nouvelle politique commune de pêche de l'UE, les intérêts bien compris des Etats et des populations des pays du littoral de l'Afrique de l'Ouest, notamment les aspects liés à la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la transparence et l'équité ainsi que les droits humains
- Engagent le PRCM à faciliter la participation de l'APPEL à la conférence des ACP qui doit se tenir en novembre prochain à Lomé.

III- Sur les industries extractives

- Considérant les opportunités et risques liés au développement des industries extractives, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest,
- Constatant l'existence d'impacts négatifs sociaux et environnementaux et de l'absence de mise en œuvre de bonnes pratiques,

Les parlementaires et élus locaux de l'APPEL ;

- S'engagent à travailler à la mise en place de cadres juridiques adaptés, appellent les Etats à réaliser des évaluations stratégiques environnementales du secteur et à œuvrer pour la création de cadres de dialogue dans une logique de transparence et d'équité.

IV- Sur les zones humides

- Considérant la situation actuelle des zones humides au niveau de la région et la recommandation de la convention de RAMSAR de doter toutes les parties contractantes de politiques nationales de zones humides
- Considérant les efforts louables consenties par les pays de sous région et constatant cependant la faiblesse de l'application des lois et règlements en vigueur

Les parlementaires et élus locaux recommandent :

- que chaque pays du PRCM, développe une politique nationale des zones humides avec des mécanismes cohérents de mise en œuvre
- que les zones humides en général et les AMP en particulier soient dotées de plans de gestion et de mécanismes de financement durable tels que recommandés par la convention de RAMSAR

V- Sur les aires protégées

- Considérant l'importance des aires protégées dans la conservation de la biodiversité et des services des écosystèmes qu'elles offrent
- Constatant leur dégradation avancée du fait de systèmes de gestion non adaptés et de l'insuffisance des moyens*

Les parlementaires et élus locaux de l'APPEL

- S'engagent à influencer les gouvernements des pays du PRCM à élaborer des stratégies nationales des aires protégées et à mettre en place des mécanismes durables de financement tel que recommandé par le dernier congrès de Durban en 2003

VI- Sur la gestion du littoral

- Considérant l'importance de zones côtières des pays de l'Afrique de l'Ouest qui abritent toutes les capitales politiques et économique de l'espace PRCM et plus de la moitié de leurs populations,
- Inquiets des phénomènes d'érosion observés souvent à l'origine d'impacts économiques et sociaux sévères, obligeant des populations à être déplacées et rendant obsolètes les investissements indispensables au fonctionnement des économies

Les parlementaires et élus locaux de l'APPEL

- S'engagent à contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'une loi littorale dans chacun des pays PRCM,

- Recommandent le développement d'un plan régional de risques côtiers et encouragent le classement du site Shrebo Island en Sierra Léone, formation de mangroves la plus septentrionale de l'espace PRCM.

VII- Sur le PREPARE

- Constatant les résultats appréciables obtenus par le programme régional des parlementaires, notamment la mise en place de réseaux nationaux et du réseau régional, le recrutement et la formation d'assistants parlementaires, la contribution à la ratification de conventions, et à l'adoption de nouvelles lois..
- Convaincus de la nécessité de poursuivre, de renforcer et d'amplifier les acquis,

Les parlementaires et les élus locaux de l'APPEL

Recommandent aux partenaires institutionnels, techniques et financiers de poursuivre l'accompagnement de l'APPEL notamment le financement de la prochaine phase dont les objectifs et les axes prioritaires ont été discutés et validés par l'atelier.

VIII- Sur l'éducation environnementale

- Considérant l'importance de l'éducation environnementale pour la prise de conscience et les changements de comportement des populations notamment des jeunes pour une gestion durable de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest
- Constatant les limites de l'introduction de l'éducation environnementale dans le secteur formel et non formel

Les parlementaires et élus locaux s'engagent :

- A mener des plaidoyers dans leurs pays respectifs et à suivre attentivement les processus d'intégration de l'EE dans les curricula
- A contribuer à la mobilisation de moyens techniques et financiers pour la pérennisation de l'éducation environnementale dans le système éducatif des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest

IX- Sur RIO + 20

- Considérant la nécessité d'une présence affirmée des parlementaires et élus locaux de l'APPEL au sommet mondial de RIO +20,

Les parlementaires et élus locaux désignent les réseaux nationaux de Guinée Bissau et du Cap-Vert pour assurer le leadership de la participation effective à ce rendez-vous capital du développement durable.

X- Sur le congrès mondial de l'UICN à JEJU

- Constatant la tenue prochaine en septembre 2012 en JEJU en Core du Sud du Congrès mondial de la conservation de l'UICN
- Prenant bonne note de la nécessité de capitaliser l'expérience acquise en matière de réseautage de parlementaire et de l'intérêt d'échanger avec d'autres initiatives similaires de par le monde,

Les parlementaires et élus locaux encouragent le PRCM et les programmes UICN du PACO à faciliter la participation du réseau APPEL à cet événement d'une importance capitale.

Fait à Freetown le 23 octobre 2011